



# Programmes régionaux d'efficacité énergétique : objectifs, composantes et organisation

## Problématique

Près de cinquante ans après la première génération des codes d'efficacité énergétique des bâtiments, consécutive au choc pétrolier de 1973, l'efficacité énergétique a, d'une part, démontré sa valeur ajoutée en matière de bénéfices énergétiques, financiers, économiques et environnementaux, et demeure, d'autre part, la source d'énergie la moins chère et la plus propre. Quand l'efficacité énergétique s'améliore, l'énergie nécessaire pour faire face aux besoins dans les diverses activités économiques est réduite. Par conséquent, les besoins d'investissements dans le secteur énergétique, les importations d'énergie, les émissions polluantes et les gaz à effet de serre baissent également.

L'efficacité énergétique se positionne ainsi au cœur des politiques d'accès universel et de transition énergétique. Les investissements et les initiatives d'efficacité énergétique portent, par ailleurs, le potentiel de soutenir les relances économiques de sortie de la crise globale occasionnée par la pandémie du COVID-19. Toutefois, les progrès dans l'adoption de l'efficacité énergétique font face à la persistance d'inerties et de divers défis constitutifs de dysfonctionnement dans le marché. Le but des programmes d'efficacité énergétique est de contribuer à la correction de ces dysfonctionnements.

## Principes de base

Dans cette fiche, l'intensité énergétique est entendue au sens technique de la quantité d'énergie mesurée au point de consommation, nécessaire à la production d'une unité de biens ou de service. Cette quantité est utile surtout dans le suivi de ses variations.

L'efficacité énergétique (EE) réfère à la réduction de l'intensité énergétique. Cette réduction peut être obtenue par la conservation et l'efficacité énergétiques. La conservation réfère à une abstention de consommation d'énergie (utiliser moins); l'efficacité réfère à une optimisation de la consommation (utiliser mieux). Les stratégies permettant de réduire les coûts d'usage de l'énergie pour l'utilisateur sans réduction de l'intensité énergétique, telles que l'optimisation de la facturation, seront exclues.

La notion de code d'efficacité énergétique est entendue au sens de corpus de normes. Une norme formalise un consensus technique obtenu à l'issue d'un dialogue de parties prenantes. La norme d'efficacité énergétique sera entendue au sens d'ensemble de spécifications et d'exigences convenues. Elle nécessite l'adoption formelle d'un texte législatif ou réglementaire pour lui donner force d'application obligatoire.

## Description technique

### Définition

Un programme d'efficacité énergétique est une approche structurée de transformation de marché visant la rationalisation et l'optimisation des quantités d'énergie utilisées dans les activités humaines.

Les programmes d'efficacité énergétique, également désignés programmes écoénergétiques, sont souvent associés à la promotion des énergies renouvelables ou à des initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat.

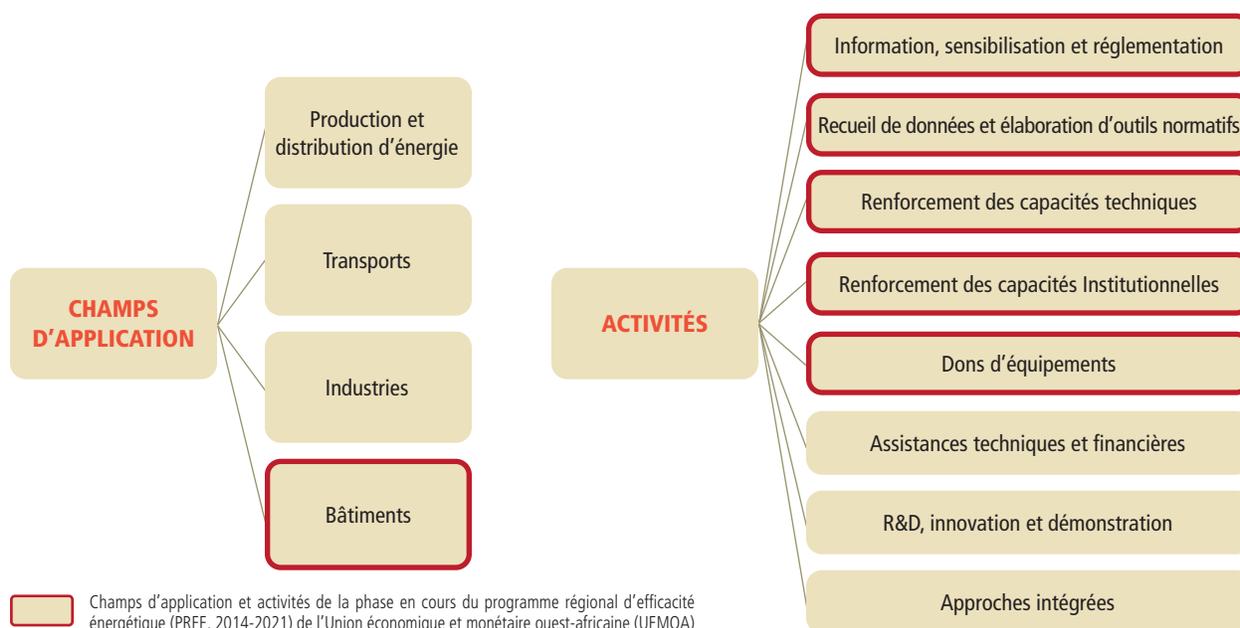
### Classes de programmes

Il existe sur le terrain une grande variété de programmes d'efficacité énergétique, articulés selon leur champ d'application et leurs activités (figure 1).

Dans les pays du Nord, les programmes comprennent typiquement des composantes d'assistances technique et financière visant la réhabilitation énergétique des industries et des bâtiments. Dans les pays du Sud, les programmes comprennent typiquement des composantes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles visant l'émergence et la consolidation de marchés de l'énergie durable.

La présente fiche PRISME porte plus particulièrement sur les programmes d'efficacité énergétique appliqués aux bâtiments et aux appareils électroménagers.

Figure 1. Catégorisation des programmes d'efficacité énergétique



## Les programmes d'étiquetage énergétique des électroménagers

Un programme d'étiquetage énergétique est une approche structurée de transformation de marché visant à améliorer la pénétration des appareils électroménagers (AEM) écoénergétiques. Les AEM ciblés le plus fréquemment sont les réfrigérateurs, les climatiseurs et les lampes.

Les pays les plus actifs en matière d'étiquetage énergétique des AEM sont notamment la Chine, les États-Unis, le Canada, la Corée du Sud et l'Union européenne.

## Les programmes d'efficacité énergétique pour les bâtiments

Un programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments est une approche structurée de transformation de marché visant à promouvoir l'adoption de technologies et de pratiques écoénergétiques dans la conception, la construction, l'usage, l'exploitation, la gestion, la maintenance et la rénovation des bâtiments.

L'Irlande, le Danemark, la France et l'Autriche sont les pays les mieux classés en 2020 sur la base de 25 normes d'efficacité énergétique présélectionnées par le Réseau global de performance des bâtiments (Global Building Performance Network <https://www.gbpn.org/>).

## Stratégies de mise en œuvre

### Les composantes clés

Un programme d'efficacité énergétique se déroule sous l'autorité d'un maître d'ouvrage, le « propriétaire » du programme (généralement les autorités responsables de l'efficacité énergétique). Les composantes clés de son cycle de vie (figure 2) varient selon les contextes particuliers, nationaux et régionaux. Les composantes les plus importantes et les différences entre les programmes sont discutées ci-après.

### Gouvernance et état des lieux

La mise en place de la gouvernance du programme s'appuie sur une cartographie et une analyse des parties prenantes. Le maître d'ouvrage devra s'assurer de mobiliser les acteurs concernés dans les catégories d'experts, de professionnels, de contrôleurs de conformité et d'utilisateurs. Trois niveaux de responsabilité peuvent être distingués : le Comité de pilotage, chargé de l'orientation et de la surveillance, l'Unité de coordination du programme, dont relèvent la responsabilité opérationnelle et la coordination, et les équipes de projets pour la mise en œuvre des activités matérielles.

L'étape d'établissement de l'état des lieux et de détermination de la ligne de base, qui constitue la situation de départ, avant la mise en œuvre du programme, est particulièrement importante, pour la formulation des stratégies du programme et, en aval, pour l'évaluation du programme. Par exemple, pour décider quels AEM doivent être inclus dans le programme, il conviendra de disposer des informations du marché sur le volume, la valeur, les performances des appareils et leurs potentiels d'amélioration écoénergétique.

Figure 2. Étapes clés

Développement du programme
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'une note de concept</li> <li>• Mise en place de la gouvernance de programme</li> <li>• État des lieux et détermination des lignes de base</li> <li>• Phase pilote d'expérimentation</li> <li>• Adoption des stratégies de programme</li> <li>• Définition du champ d'application (sélection des produits cibles)</li> <li>• Identification des options d'outils normatifs, informatifs et réglementaires</li> <li>• Identification des autres activités de programme (R&amp;D, formation, laboratoires, transfert de technologie, etc.)</li> <li>• Finalisation du document de programme</li> </ul>
Mise en œuvre du programme
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des outils normatifs, informatifs et réglementaires</li> <li>• Mise en place des dispositifs de suivi, de contrôle, d'essais et de vérification</li> <li>• Mise en place de mesures d'accompagnement</li> <li>• Adoption des outils normatifs, informatifs et réglementaires</li> <li>• Mise en application des outils normatifs, informatifs et réglementaires</li> <li>• Déroulement des autres activités de programme</li> <li>• Rapportage sur la mise en œuvre</li> </ul>
Évaluation et maintenance du programme
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et évaluation du programme</li> <li>• Identification de bonnes pratiques et d'enseignements tirés</li> <li>• Révision et mise à jour des composantes du programme</li> </ul>

## Outils pour les programmes d'étiquetage des AEM

Le développement et la mise en application des outils normatifs, informatifs et réglementaires sont au cœur du programme d'étiquetage énergétique. *Les outils normatifs* proposent les contenus techniques des exigences en matière de procédures ou de performances écoénergétiques déterminées pour guider/orienter la transformation du marché des AEM. Ils comprennent notamment les exigences minimales de performance énergétique et les exigences normatives basées sur la meilleure performance énergétique mesurée sur le segment de marché.

*Les outils informatifs* sont les outils dits d'étiquetage, qui donnent leur nom au programme d'étiquetage énergétique. Ils établissent une communication entre le commerçant et l'acheteur sur la qualité écoénergétique des AEM mis en vente publique. Ils comprennent notamment les étiquettes comparatives et les étiquettes-certificats :

- Les étiquettes comparatives permettent à l'acheteur de connaître la hiérarchie écoénergétique entre les produits offerts sur le même segment de marché.
- Les étiquettes-certificats informent le client que les produits étiquetés (et seuls ceux-ci) satisfont à certaines exigences de haute performance spécifiées par des normes écoénergétiques données.

### Encadré 1. L'importance de l'état des lieux et de la ligne de base : cas des appareils électroménagers

L'évaluation de l'amélioration des performances écoénergétiques des AEM attendues de la mise en œuvre du programme consiste en l'analyse des écarts observés entre les performances écoénergétiques des AEM mesurées en aval au moment de l'évaluation et celles qui sont mesurées en amont lors de l'étude de détermination de la ligne de base. La pertinence des résultats de l'évaluation du programme d'étiquetage énergétique serait ainsi étroitement et entièrement tributaire de la rigueur de la détermination de la ligne de base. Il est par conséquent impératif d'anticiper et d'inclure à minima dans la détermination de la ligne de base toutes les données et tous les indicateurs qui seront utilisés en aval dans l'évaluation du programme.

Ainsi, les activités à prévoir à l'étape de l'établissement de l'état des lieux et de la détermination de la ligne de base incluent notamment :

- Une analyse du cadre institutionnel et réglementaire ;
- Une étude du marché des AEM (offre et demande) ;
- Une étude de ligne de base incluant notamment les données de performance écoénergétique des AEM du marché, recueillies avant la mise en œuvre du programme ;
- Une cartographie de l'écosystème et de la chaîne de valeur de l'offre et de la demande des AEM ;
- Une analyse des capacités des laboratoires de tests de performance écoénergétique des AEM ;
- Une étude économique de l'adoption des technologies écoénergétiques ;
- Un rapport d'identification des bonnes pratiques en matière de conduite de programme d'étiquetage énergétique ;
- Une étude de cadrage des besoins de renforcement des capacités techniques et institutionnelles.

Enfin, *les outils réglementaires* donnent, si le maître d'ouvrage en décide ainsi, la force d'application obligatoire aux outils normatifs et informatifs. Les outils réglementaires, selon les contextes nationaux ou régionaux, comprennent notamment les directives nationales ou régionales et les textes réglementaires nationaux (décrets, règlements, arrêtés).

L'adoption formelle des outils normatifs, informatifs et réglementaires par leurs autorités compétentes respectives achève l'étape de développement des outils et ouvre la voie à l'étape de leur mise en application.

## Les particularités des programmes d'efficacité énergétique pour les bâtiments

Les différences significatives de mise en œuvre entre les programmes d'étiquetage énergétique et les programmes d'efficacité énergétique pour les bâtiments résident essentiellement dans la définition du champ d'application (figure 3) et les outils normatifs et informatifs.

Figure 3. Champs d'application et options des programmes d'efficacité énergétique pour les bâtiments



Les outils normatifs appliqués aux programmes d'efficacité énergétique pour les bâtiments proposent les contenus techniques des exigences en matière de procédures ou de performances écoénergétiques. Ils sont compilés dans un document souvent désigné « code d'efficacité énergétique », sans toutefois que ce vocable porte une valeur juridique. L'expression « normes d'efficacité énergétique », également utilisée, traduit mieux la nature du document. Les codes d'efficacité énergétique combinent habituellement trois approches :

- L'approche prescriptive vise à fournir des moyens simples de prouver la conformité du bâtiment aux normes, avec peu ou pas de calculs complémentaires. Les dispositions sont simples à appliquer, mais accordent une marge de manœuvre limitée dans la liberté de conception des bâtiments. Par exemple, pour chaque composante de l'enveloppe du bâtiment et pour chaque zone climatique, cette approche imposerait une limite fixe aux valeurs de la transmittance thermique, du ratio fenêtre/mur ou du coefficient de gain de chaleur solaire par le vitrage.
- L'approche de performance est basée sur la performance énergétique annuelle de fonctionnement du bâtiment. Une utilisation stricte de cette méthode exige un logiciel de simulation. Les consommations énergétiques (par exemple pour répondre aux besoins de chauffage ou de climatisation) simulées du bâtiment doivent être inférieures aux exigences annuelles (en kWh/m<sup>2</sup>/an). La démonstration de conformité est plus complexe, mais l'approche offre plus de flexibilité dans la conception du bâtiment.
- L'approche de compensation globale concerne les exigences techniques de l'enveloppe du bâtiment. Également désignée « approche de compromis », elle est basée sur l'utilisation des équations et des données de tableaux de référence pour la transmittance thermique de l'ensemble de l'enveloppe et du ratio fenêtre/mur (RFM) équivalent. Cette approche donne une certaine flexibilité dans la conception du bâtiment, en permettant la compensation entre les performances partielles des différentes composantes de l'enveloppe du bâtiment. Les limites à respecter sont ici des valeurs consolidées calculées pour l'ensemble de l'enveloppe.

Les outils informatifs sont essentiellement les outils de certification des bâtiments de haute performance énergétique. Ils sont délivrés par des programmes de certification étroitement liés au concept de « bâtiments durables », encore désignés par le vocable « bâtiments verts » (voir la fiche PRISME sur les systèmes de certification des bâtiments durables). La participation aux programmes de certification est généralement volontaire et traduit la volonté d'un gestionnaire de bâtiments de communiquer son souci de livrer la meilleure qualité énergétique.

## Programmes régionaux

La décision de privilégier le développement d'un programme d'efficacité énergétique à l'échelle supranationale régionale nécessite un

arbitrage particulier entre, d'une part, la rapidité et la flexibilité de développement, d'adoption et de mise en application à l'échelle nationale des outils et, d'autre part, les avantages d'échelle offerts par des marchés de plus grande taille, les avantages liés aux échanges et aux collaborations techniques, à la coopération institutionnelle régionale et aux comparaisons régionales des efficacités énergétiques.

L'option souvent choisie consiste à mettre au point à grande échelle des outils modèles que les entités à plus petite échelle transposeraient, adopteraient et appliqueraient à leur niveau dans une mesure convenue de flexibilité. Bien que cette étape de transposition constitue un des défis persistants de la mise en œuvre des programmes régionaux, la flexibilité qu'elle offre et sa contribution à l'intégration régionale soutiennent sa large adoption à travers le monde. C'est l'approche suivie notamment par les programmes d'efficacité énergétique de l'Union européenne (voir ci-dessous) et de l'UEMOA (voir l'étude de cas en fin de fiche).

D'autres défis sont liés à la coordination des activités. Ils proviennent des difficultés inhérentes à la mise en œuvre et à la gouvernance de niveaux multiples (régional, national, local), à l'harmonisation des chronogrammes et à la complexité accrue des dialogues technique et institutionnel, plus critiques que jamais pour assurer une large appropriation et faciliter en aval les transpositions nationales.

Parmi les exemples de programmes régionaux, on peut citer le programme d'appui à la transition vers les énergies propres (CETP) de l'Agence internationale de l'énergie (voir références) ; en Afrique, le CETP collabore avec la Commission africaine de l'énergie (AFREC) dans la réalisation conjointe d'activités de renforcement des capacités. Il montre également un intérêt pour les centres d'excellence régionaux pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Quant au programme cadre des directives d'efficacité énergétique de l'Union européenne, il inclut notamment la Directive d'efficacité énergétique UE 2018/2002, le Règlement d'étiquetage énergétique UE 2017/1369 et la Directive de performance énergétique des bâtiments 2018/844/EU (voir références). L'Union a mis en place pour plusieurs de ces directives des initiatives régionales désignées « Action concertée » qui réunissent les représentants des autorités, des agences et des structures nationales de mise en œuvre des directives et servent de véhicules de coordination, de partage d'information, d'apprentissage mutuel, d'échange d'expérience et de bonnes pratiques.

Il ressort de ces expériences l'importance stratégique pour un programme régional d'identifier ou de mettre en place les structures et les mécanismes de dialogue et de coordination dans les régions considérées.

## Stratégies gagnantes

La mise en place des outils normatifs, informatifs et réglementaires n'entraîne pas systématiquement les résultats, incidences et effets

recherchés. Le succès des programmes est obtenu par la conjonction de patientes stratégies de mise en œuvre portées par l'écosystème des acteurs. Le tableau 1 présente les stratégies gagnantes extraites des bonnes pratiques internationales.

Tableau 1. Facteurs de succès des programmes d'efficacité énergétique

Facteurs clés de succès	Stratégies gagnantes	Acteurs de réalisation
Vision mobilisatrice et concrétisée	Décliner la vision en objectifs ambitieux	Maîtrise d'ouvrage, coordination gouvernementale
	Prendre des lois pour soutenir la vision	Autorités des secteurs de l'économie, de l'énergie, de la construction, du commerce, de l'industrie et de l'environnement
Instauration d'un dialogue national (selon les cas, régional) entre parties prenantes	Clarifier les rôles et les responsabilités des parties prenantes	Législateurs
	Rechercher activement l'inclusion de toutes les parties prenantes	Coordination de programme
	Utiliser les outils normatifs comme instruments d'un dialogue continu	Municipalités, associations professionnelles, officiels, industriels, sociétés d'électricité, universitaires, consommateurs, distributeurs d'AEM, laboratoires de tests de performance énergétique
	Capitaliser/compiler les leçons apprises	Coordination de programme
Adoption et transposition nationale des outils normatifs	Faire participer les autorités d'adoption dès le début du processus de développement des outils	Législateurs, municipalités
		Autorités des secteurs de l'économie, de l'énergie, de la construction, du commerce, de l'industrie et de l'environnement
Mise en application et conformité aux normes	Amener l'État, les grandes entreprises et les organisations à donner le bon exemple	Coordination gouvernementale, associations patronales, institutions internationales, autorités du secteur des finances, des marchés publics, des douanes nationales
	Promouvoir les grandes acquisitions écoénergétiques	Autorités du secteur des finances, des douanes nationales
	Accorder des incitations financières et fiscales	Secteur bancaire, autorités du secteur de l'industrie, des finances
	Encourager les entreprises de l'énergie durable	Autorités des secteurs de la construction, municipalités, professionnels, laboratoires de tests
	Promouvoir l'utilisation d'équipes d'inspection intégrées	Autorités des secteurs de l'énergie, de la construction
	Inviter la contribution d'inspecteurs privés	
Renforcement des capacités	Publier les données de conformité des bâtiments publics	Coordination de programme, universitaires, bureaux d'études
	Produire des outils d'information, de formation et d'aide à l'action	Sociétés d'électricité, autorités des secteurs de l'énergie, de la construction, du commerce et de l'environnement
	Communiquer / sensibiliser de manière continue	Autorités des secteurs de la construction et du commerce
Évaluation et maintenance	Renforcer régulièrement les capacités des parties prenantes, notamment les officiels de la vérification	Maîtrise d'ouvrage, coordination de programme
	Définir d'entrée le cadre d'évaluation	Maîtrise d'ouvrage, coordination de programme
	Dans un contexte régional, définir un cadre d'évaluation harmonisé commun	Coordination de programme
	Inclure l'évaluation de performance des parties prenantes dans leur soutien au programme	Universitaires, bureaux d'études, associations professionnelles, consommateurs, laboratoires de tests, officiels de la vérification
	Effectuer des travaux de recherche sur l'amélioration continue des données	Coordination de programme
	S'attacher à produire des rapports réguliers (annuels)	

## Partenariats stratégiques

Il convient de souligner l'importance des partenariats stratégiques nationaux – par exemple, partenariats public-privé (PPP), conseils nationaux des bâtiments verts, comités nationaux de l'efficacité énergétique – et internationaux en matière de promotion de l'efficacité énergétique, dont les objectifs principaux comprennent la compilation comparative de programmes et d'expériences, les leçons apprises et parfois la gestion de labels de qualité. Les quatre plateformes suivantes sont citées pour référence et illustration :

- Alliance globale pour les bâtiments et la construction <https://globalabc.org> ;
- Réseau global de performance des bâtiments <https://www.gbpn.org> ;
- Ressource internationale de coopération pour la promotion des équipements électroménagers écoénergétiques <https://clasp.org> ;
- Conseil mondial des bâtiments verts <https://www.worldgbc.org>.

## Conclusion

Le potentiel d'innovation en matière d'efficacité reste immense dans tous les secteurs et les programmes d'efficacité énergétique devront tirer parti des grandes tendances de transformation de l'environnement technologique, économique et social. Celles-ci comprennent notamment l'autonomisation du consommateur final, la décentralisation des modes de production de l'énergie, le foisonnement des données numériques, l'ubiquité de connectivité des objets modernes et le basculement des terminaux de collaboration vers le secteur résidentiel.

## Références

Agence internationale de l'énergie, Programme d'appui à la transition vers les énergies propres (Clean Energy Transitions Programme CETP) : <https://www.iea.org/areas-of-work/programmes-and-partnerships/clean-energy-transitions-programme>

Directive d'efficacité énergétique UE 2018/2002. <http://data.europa.eu/eli/dir/2018/2002/oj>

Règlement d'étiquetage énergétique UE 2017/1369. <http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1369/oj>

Directive de performance énergétique des bâtiments 2018/844/EU. <http://data.europa.eu/eli/dir/2018/844/oj>

### Fiches PRISME

Baouendi, R. 2012. Les systèmes de certification des bâtiments durables. [https://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/538\\_2012\\_syst\\_certif\\_bat\\_durables.pdf](https://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/538_2012_syst_certif_bat_durables.pdf).

Lebot, B. 2001. Les normes de performance énergétique des appareils. Disponible sur demande à [ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org).

Menanteau, P. 2002. L'étiquetage énergétique pour les appareils électroménagers. Disponible sur demande à [ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org).

N'Guessan, M. 2006. Les codes de qualité énergétique des bâtiments. Disponible sur demande à [ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org).

Les fiches techniques PRISME (Programme international de soutien à la maîtrise de l'énergie) sont publiées par l'IFDD.

#### Auteur :

Kone Mamadou, expert énergie durable, Canada, [kone@africa3e.com](mailto:kone@africa3e.com)

#### Directeur de la publication :

Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur, IFDD

#### Comité éditorial :

Ibrahima Dabo, Spécialiste de programme, IFDD  
Boufeldja Benabdallah, Spécialiste de programme a.i., IFDD

#### Appui à l'édition et à la diffusion :

Louis-Noël Jail, Chargé de communication, IFDD  
Marilyne Laurendeau, Assistante de communication, IFDD

#### Supervision technique :

Maryse Labriet, Eneris Consultants, [info@enerisconsultants.com](mailto:info@enerisconsultants.com)

#### Édition et réalisation graphique :

Perfection Design inc.

ISBN : 978-2-89481-314-0

*D' Mamadou Kone a un parcours d'enseignant-chercheur et de gestionnaire de projets pour les Nations-Unies. Il a 25 ans d'expérience universitaire et professionnelle dans le domaine de l'efficacité énergétique et a coordonné plusieurs projets d'outils normatifs pour les bâtiments en Afrique de l'Ouest et du centre. Il a été spécialiste de programmes de l'IFDD de 2016 à 2019.*



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, cette action a été élargie à l'environnement. Basé à Québec (Canada), l'Institut a aujourd'hui pour mission, notamment, de :

- contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement,
- promouvoir l'approche développement durable dans l'espace francophone.

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec), Canada G1K 4A1  
Téléphone : +1 418 692-5727  
Télécopie : +1 418 692-5644  
Courriel : [ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org)  
Site Internet : [www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org)

Septembre 2020

Imprimé sur papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.



## Étude de cas. Initiatives régionales d'efficacité énergétique au sein de l'UEMOA

### Description

L'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED), adoptée en 2009, porte la vision de l'UEMOA pour l'accès pour tous à l'énergie durable en 2030. L'amélioration de l'efficacité énergétique est un de ses quatre axes principaux.

Le Programme régional d'amélioration de l'efficacité énergétique (PREE) s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'IRED. Il vise à améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et dans les services au sein de l'espace UEMOA. Les pays bénéficiaires sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La phase en cours du programme, qui couvre la période 2014-2021, comprend quatre projets, dont deux font l'objet de la présente étude de cas :

- Le projet d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers (AEM) dans la zone UEMOA (phase II, faisant suite à une expérimentation pilote [2012-2013] au Bénin et au Burkina Faso) ;
- Le projet de code régional d'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs de l'UEMOA.

### Stratégie de mise en œuvre, financement et résultats

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commission de l'UEMOA. L'OIF/IFDD assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Les autorités nationales de référence sont constituées de huit comités nationaux de tutelle et de suivi (CNTS), qui assurent la tutelle, la supervision et la coordination générale

des activités nationales. Le CNTS présente une composition variant selon les pays. Il est souvent présidé par le représentant du premier ministre et comprend un collège de vice-présidents qui représentent les ministères chargés de l'énergie, de l'environnement, de la construction et de la normalisation. À titre indicatif, les membres du CNTS peuvent provenir des structures suivantes :

- Ministère chargé de l'économie et des finances.
- Ministères sectoriels chargés du commerce et de l'industrie.
- Association des maires.
- Ordres des architectes, ingénieurs énergéticiens, urbanistes, bureaux d'études.
- Associations d'importateurs, de distributeurs d'électroménagers, de consommateurs, de propriétaires de bâtiments.
- ONG des secteurs de l'environnement et de l'énergie durable.
- Entités d'enseignement, de recherche, laboratoires de tests.
- Sociétés d'électricité, entreprises de construction, industriels des électroménagers.

Le programme IRED-PREE comprend une importante composante d'animation de rencontres régionales des CNTS afin de préparer les phases de transposition et de mise en œuvre nationales. Ces rencontres visent également le renforcement des capacités et les échanges d'expérience entre les CNTS. Par ailleurs, en vue d'établir la connexion entre les niveaux de gouvernance régional et national, les présidents des CNTS sont membres, avec la Commission de l'UEMOA, du Comité de pilotage, organe de direction stratégique du programme.

Le tableau 2 décrit les grandes lignes des deux projets du PREE.

Tableau 2. Grandes lignes et résultats des deux projets du PREE de l'UEMOA

	Étiquetage énergétique des appareils électroménagers (phase II)	Code régional d'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs
Budget et sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 828 millions de francs CFA (1,26 million d'euros)</li> <li>• Financé par le Fonds de développement de l'énergie (FDE) de l'UEMOA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 053 millions de francs CFA (1,61 million d'euros)</li> <li>• Financé par le Fonds de développement de l'énergie (FDE) de l'UEMOA</li> </ul>
Maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maître d'ouvrage : Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)</li> <li>• Maître d'ouvrage délégué : Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)</li> </ul>	
Champ d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser 20 % d'amélioration des performances énergétiques des AEM à l'horizon 2030.</li> <li>• AEM visés : lampes, climatiseurs, réfrigérateurs et appareils combinés réfrigérateurs-congérateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser 20 % d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments neufs à l'horizon 2030.</li> <li>• Bâtiments visés : construction de bâtiments neufs et rénovation majeure de bâtiments, dans les secteurs résidentiel, institutionnel et commercial, ayant une surface utile minimale de 100 m<sup>2</sup> pour le secteur résidentiel et 500 m<sup>2</sup> pour les autres secteurs.</li> </ul>
Historique des outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils de 2020 sont la première introduction régionale.</li> <li>• Sur le plan national, en juillet 2020 est entré en vigueur le décret n° 2018-563, du 19 décembre 2018, fixant les normes minimales de performance énergétique et le système d'étiquetage énergétique des lampes et climatiseurs individuels, au Bénin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils de 2020 sont la première introduction régionale.</li> <li>• Sur le plan national, en décembre 2020, deux séries d'outils normatifs et réglementaires de conception efficiente des bâtiments conçus respectivement pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal par le projet PNUD/ FEM RAF93 ; les outils ont été développés, mais le processus d'adoption fut abandonné avant son aboutissement, par manque de suivi des parties nationales.</li> </ul>

	Étiquetage énergétique des appareils électroménagers (phase II)	Code régional d'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs
Activités et répartition du budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités institutionnelles et techniques (y compris formation de professionnels et équipement de laboratoires d'essai) : 52 % (AEM) et 35 % (bâtiments)</li> <li>• Finalisation des normes de labellisation – développement et adoption des outils normatifs et réglementaires : 22 % (AEM) et 32 % (bâtiments)</li> <li>• Sensibilisation des porteurs d'enjeu et campagne de communication vers le grand public : 11 % (AEM) et 19 % (bâtiments)</li> <li>• Gestion du projet : 15 % (AEM) et 14% (bâtiments)</li> </ul>	
Outils ciblés	Une directive régionale sur l'étiquetage énergétique à transposer dans les pays membres (outil 1), basée sur un modèle d'étiquette harmonisé à l'échelle régionale (outil 2) et une norme régionale d'étiquetage énergétique (outil 3).	Une directive régionale sur l'efficacité énergétique des bâtiments (outil 1), à transposer dans les pays membres, basée sur un guide régional des exigences d'efficacité énergétique des bâtiments (outil 2).
Résultats atteints au 31 août 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un modèle régional d'étiquette énergétique des lampes et des AEM.</li> <li>• Une norme régionale d'étiquetage énergétique des lampes et des AEM.</li> <li>• La directive n° 04/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020, portant étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs dans les États membres de l'UEMOA.</li> <li>• Quatre laboratoires régionaux équipés en matériel de test de performances énergétiques : deux laboratoires pour les lampes électriques – Laboratoire des systèmes d'énergies renouvelables et environnement (LASERE), au Burkina Faso et Laboratoire solaire photovoltaïque (LSP), au Mali – et deux laboratoires pour les réfrigérateurs – Centre autonome de contrôle de conformité aux normes de performance énergétique (CCNPE), au Bénin, et Laboratoire de contrôle de qualité des composants photovoltaïques (LCQS), au Sénégal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un guide normatif des exigences d'efficacité énergétique dans les bâtiments, des méthodes de calcul de la performance énergétique et de vérification de la conformité.</li> <li>• La directive n° 05/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020, fixant les mesures d'efficacité énergétique dans la construction des bâtiments dans les États membres de l'UEMOA.</li> <li>• Un laboratoire régional – Laboratoire du bâtiment et des travaux publics (LBTP), en Côte d'Ivoire – équipé en matériel de test de performances énergétiques des matériaux de construction.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une centaine de parties prenantes participant à 7 rencontres régionales de dialogue régional normatif, de renforcement des capacités techniques, de sensibilisation des porteurs d'enjeu et de formation des professionnels.</li> <li>• Prochaines étapes : Campagne de communication grand public et formations nationales de professionnels (2020-2021), transposition juridique des Directives communes dans les textes nationaux (2020-2021), rencontre régionale des parties prenantes.</li> </ul>	

## Conclusion

Les projets d'étiquetage énergétique des lampes et des appareils électroménagers et d'efficacité énergétique des bâtiments au sein de l'UEMOA ont permis d'obtenir un ensemble de résultats pilotes et innovateurs et d'accélérer la transformation du marché de l'efficacité énergétique dans la région grâce à la mise à disposition de données et au soutien apporté à l'écosystème des acteurs. La dimension régionale de ce programme présente l'intérêt d'aligner l'efficacité énergétique sur les ambitions de consolidation d'un marché régional de l'énergie durable et d'intégration économique de l'Union. Il permet par ailleurs de créer dans tout l'espace UEMOA une dynamique de mise en place des outils normatifs et réglementaires susceptible d'être soutenue jusqu'à son aboutissement.

## Références

Séminaire en ligne de l'IFDD, « Étiquetage des appareils électroménagers et code d'efficacité énergétique des bâtiments neufs dans l'UEMOA », 24 septembre 2020. <https://formation.ifdd.francophonie.org/sel-etiquetage-appareils-electromenagers-code-efficacite-energetique-batiments-neufs-uemoa/>.

Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest-africain (UEMOA). 26 juin 2020. Directive n° 04/2020/CM/UEMOA portant sur l'étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs dans les États membres de l'UEMOA.

Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest-africain (UEMOA). 26 juin 2020. Directive n° 05/2020/CM/UEMOA fixant des mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments dans les États membres de l'UEMOA.